

La constitution

Elle dépend également de la vigilance que les citoyens exercent envers leur gouvernement. Nous devons être continuellement sur nos gardes pour éviter toute atteinte à ces droits. Nous devons faire preuve d'une discipline et d'une vigilance constantes pour faire en sorte que ces droits ne nous sont pas retirés. Cette vigilance et cette discipline seront les seules garanties durables dont nous pouvons être assurés dans ce pays. Si nous ne tenons pas compte de ces simples leçons, nous le faisons à nos risques et périls en mettant le Canada en danger.

Il est ironique que le principal obstacle à la réalisation de la réforme constitutionnelle ait toujours été le fait que les provinces ne parvenaient pas à se mettre d'accord ou qu'elles demandaient plus au gouvernement fédéral que celui-ci n'était disposé à accorder. Le premier ministre a souligné ce fait à plusieurs reprises. Or les provinces sont maintenant prêtes à s'entendre sur une question d'importance historique: le rattachement de la constitution accompagnée d'une formule d'amendement souple. Ce serait un moyen sûr et flexible d'apporter à la constitution les modifications que la Chambre et la population jugent nécessaires.

● (1530)

Le seul obstacle à l'obtention d'un consensus sur la réforme constitutionnelle, c'est le premier ministre (M. Trudeau), lui qui a été si méprisant et désobligeant jusqu'à présent à l'égard des gouvernements provinciaux. C'est lui qui met maintenant des bâtons dans les roues. La différence, c'est qu'il a maintenant le pouvoir d'imposer cette résolution constitutionnelle sans obtenir le consensus qui serait tellement nécessaire, à moins que la Cour suprême en décide autrement.

Notre pays court de grands dangers. Permettez-moi de terminer sur un passage du chef-d'œuvre que Edward Gibbon a écrit en 1788, *Décadence et chute de l'Empire romain*:

Les principes d'une constitution libre sont irrémédiablement perdus lorsque le pouvoir législatif est nommé par le pouvoir exécutif.

Encore un mot, si vous le voulez bien, monsieur l'Orateur.

C'est ce qui se produit aujourd'hui au Canada. Dans notre pays, c'est l'opposition officielle et les gouvernements provinciaux qui assurent depuis toujours l'équilibre et le contrôle du pouvoir. Le pouvoir exécutif, le gouvernement fédéral, leur retire maintenant ce juste mandat en tentant de leur imposer la présente résolution constitutionnelle par le recours à la clôture et par une mesure unilatérale. Nous risquons de perdre, avant même qu'ils ne soient établis, les principes d'une constitution libre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est avec un certain embarras que je prends la parole pour participer à ce débat compte tenu du nombre d'excellents discours que nous avons entendus surtout ceux du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre de la Justice (M. Chrétien) qui ont tous deux décrit au nom d'un grand nombre d'entre nous la nature du Canada que nous essayons de bâtir par le biais de cette résolution. Je me réjouis d'avoir la possibilité de faire quelques commentaires alors que le débat se rapproche de sa conclusion, du moins à ce stade-ci de l'acheminement de la résolution constitutionnelle.

Le *Concise Oxford Dictionary* de l'anglais courant définit le mot «canard» tel qu'utilisé en anglais comme signifiant une

fausse nouvelle ou une mystification. Depuis que le débat a commencé en automne dernier, un certain nombre de canards ont été produits ou lancés ou encore pondus pour employer l'un des sens du mot canard en français. Ces canards sont des contre-vérités qui sont proférées, répétées et ensuite remaniées. Bien que faux ils acquièrent un fondement, une certaine apparence d'authenticité à force d'être répétés constamment et font même autorité, pour ainsi dire, même si ce n'est pas dans ces déclarations qu'on y trouvera la vérité. Il est surprenant que bien que ce débat ait duré plusieurs mois, que le comité mixte parlementaire se soit réuni, que le débat se soit poursuivi à la Chambre des communes et que des tonnes de commentaires aient été écrits, ces canards continuent quand même de voler et on persiste à les répéter, même le dernier jour du débat.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Nous entendons souvent dire, pratiquement tous les jours, par l'opposition et dans la presse que la loi constitutionnelle est l'obsession personnelle du premier ministre. Encore hier, mercredi, on pouvait lire ceci dans la dernière phrase d'un éditorial du *Globe and Mail* de Toronto.

Le Canada ne peut s'offrir le luxe de permettre que soient gravés dans la pierre les idées d'un seul homme.

Hier, au cours de la période des questions le chef de l'Opposition (M. Clark) suivant en cela une habitude établie, en demandant au premier ministre s'il convoquerait encore une autre conférence fédérale-provinciale a déclaré «Il pourrait ainsi lui soumettre sa charte des droits.» Puis durant la période des questions, il a fait une remarque semblable quand il a déclaré que le Canada devrait accepter la décision unilatérale d'un seul homme.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) s'est opposé à la distribution du discours qu'a fait le premier ministre durant le débat et il a affirmé que les deniers publics étaient utilisés pour diffuser les opinions d'un seul homme.

Je me demande pourquoi on revient constamment sur ce thème. Je me le demande et les Canadiens doivent également se demander pourquoi durant le débat, on a constamment répété que la loi sur la constitution, cette grande entreprise qui retient l'attention de nous tous, est l'obsession d'un seul homme. Pourquoi écrit-on dans le *Globe and Mail*, qui sait à quoi s'en tenir, que le Canada n'a pas les moyens d'entériner les vues d'un seul homme.

L'opposition officielle ne recourt certes pas à une nouvelle tactique. Je siégeais à la Chambre quand on s'est exprimé dans le même sens à l'époque du débat sur le drapeau, alors que le nouveau drapeau canadien était qualifié de fanion de Pearson. Comme le drapeau, je crois que la constitution deviendra pour les Canadiens un symbole national qui n'est pas l'œuvre d'une seule personne ni l'obsession du premier ministre.

Les députés de l'opposition s'obstinent à répéter que ce grand effort de remaniement constitutionnel est l'obsession et l'œuvre d'un seul homme. Je tiens à leur dire que cette affirmation, quelle qu'en soit la motivation, est fausse et insultante. Elle est insultante tout d'abord pour les membres de notre parti, les députés des Communes et les millions de Canadiens qui, lors des délibérations de notre parti, nous ont demandé de réaliser le projet que nous poursuivons par le débat actuel.